



**Sainte-Brigide-
d'Iberville**

Des gens de coeur et de terre

**AVIS PUBLIC
d'entrée en vigueur**

**Règlement numéro 2025-482
décrétant l'imposition des taxes et des compensations pour l'exercice financier 2025**

Lors de la séance ordinaire tenue le 13 janvier 2025, le Conseil municipal a adopté le *Règlement numéro 2025-482 décrétant l'imposition des taxes et des compensations pour l'exercice financier 2025*.

Le règlement entre en vigueur le jour de publication du présent avis.

Le Règlement peut être consulté au bureau municipal, du mardi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 au 555, rue Principale à Sainte-Brigide-d'Iberville et sur le site Internet de la Municipalité au www.sainte-brigide.qc.ca.

Donné à Sainte-Brigide-d'Iberville ce 15^e jour du mois de janvier 2025.

Christianne Pouliot
Directrice générale et greffière-trésorière